



PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME

FR0013287315 - Part R

Reporting mensuel au **30 juin 2026**

INFORMATION MMF

Par dérogation, le FCP envisage d'investir plus de 5 % et jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par l'Union (états français allemand, autrichien, belge, hollandais, finlandais, irlandais, italien, espagnol ou portugais), les administrations nationales, régionales ou locales des États membres (Länder allemands notamment) ou leurs banques centrales (telles BDF, Bundesbank, Banque d'Italie ou d'Espagne), la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers (USA et Japon), le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

RÈGLEMENT MMF

Un fonds monétaire n'est pas un investissement garanti. Un fonds monétaire ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.

Un investissement dans un fonds monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts (bancaires) : le capital investi peut en effet fluctuer (selon les fluctuations subies par l'actif du fonds) et il y a donc un risque de ne pas récupérer le montant de départ. Le risque de perte en capital est donc supporté par l'investisseur.

PROFIL DE RISQUE

Risque plus faible Risque plus élevé

← →

Rendement potentiellement inférieur Rendement potentiellement supérieur



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif en actions composant son univers d'investissement. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de la gestion est de délivrer une performance nette de frais de gestion supérieure à celle du taux moyen du marché monétaire (€STER capitalisé). Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement et de remettre en cause le caractère positif de sa performance.

[Cliquez ici](#)



Didier LACOMBE

Gérant



Rémi DURAN

Co-gérant

PROFIL

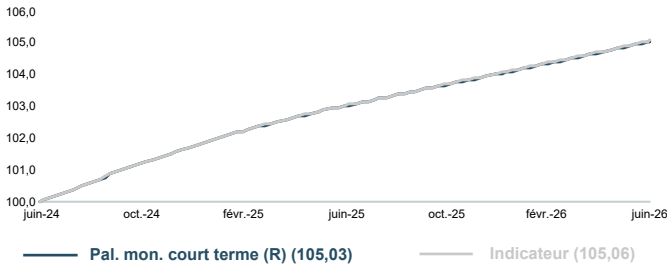
Forme Juridique	FCP de droit français
Société de gestion	Palatine Asset Management
Délégataire financier	OSTRUM ASSET MANAGEMENT
Code ISIN	FR0013287315
Label ISR	Oui
Classification AMF	Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) Court Terme
Classification SFDR	Article 8
Dépositaire	Caceis Bank
Commercialisation	Palatine Asset Management Banque Palatine
UCITS (OPCVM)	Oui
Indicateur de référence	€STER Capitalisé
Durée de placement recommandée	Inférieure à 3 mois
Devise de comptabilité	Euro
Valorisation	Quotidienne
Souscriptions / rachats	Centralisation chaque jour avant 12h30. Exécution sur la dernière VL connue.
Commission de souscription	Aucune
Commission de rachat	Aucune
Politique des revenus	Capitalisation
Clôture de l'exercice	Dernier jour de bourse de septembre
Frais récurrents	0,273% TTC

DONNÉES AU 30.06.2026

Valeur liquidative	643,382 €
Nombre de parts	417 028,517
Actif net global	1 248,53 M€
Actif net de la part	268,31 M€

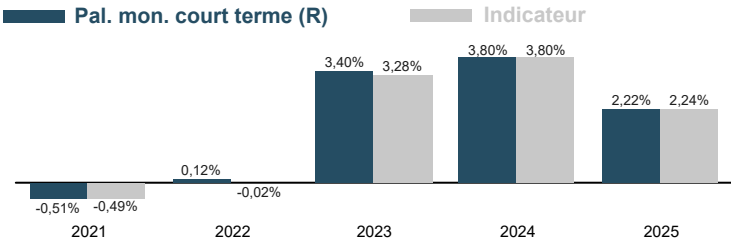
ÉVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

BASE 100 LE 30.06.2024



HISTORIQUE DES PERFORMANCES

ANNÉES CIVILES



PERFORMANCES NETTES (en euro)

PERFORMANCE CUMULÉE	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans
Pal. mon. court terme (R)	0,17%	0,50%	0,97%	0,97%	1,96%	9,26%	10,61%
Indicateur	0,17%	0,50%	0,98%	0,98%	1,98%	9,22%	10,39%
Ecart de performance	0,00%	0,00%	-0,01%	-0,01%	-0,02%	0,04%	0,22%

PERFORMANCE ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans
Pal. mon. court terme (R)	2,08%	2,02%	1,97%	1,97%	1,96%	2,99%	2,04%
Indicateur	2,09%	2,02%	2,00%	2,00%	1,99%	2,98%	2,00%
Ecart de performance	-0,01%	0,00%	-0,03%	-0,03%	-0,03%	0,01%	0,04%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

STATISTIQUES (calcul hebdomadaire)

ANNUALISÉE	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	12 mois	3 ans	5 ans
Volatilité de l'OPC	0,07%	0,06%	0,07%	0,07%	0,02%	0,13%	0,22%
Volatilité de l'indicateur	0,07%	0,06%	0,07%	0,07%	0,02%	0,12%	0,22%
Tracking error	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,02%	0,02%

COMMENTAIRE DE GESTION

Lors de sa réunion du 11 juin, la BCE a monté ses taux directeurs de 25bps (taux de facilité de dépôt à 2.25%, taux «refi» à 2.40% et taux de facilité de prêt marginal à 2.65%). Ainsi après 7 statu-quo consécutifs depuis juillet 2025, la BCE a opté pour un resserrement monétaire. Il convient de rappeler que la baisse de septembre 2024 s'était accompagnée d'une «restructuration» des taux directeurs entre eux par réduction de l'écart entre chacun. Ainsi, alors que le taux de facilité de dépôt avait été réduit de 25bps, le taux de refinancement («taux refi») et le taux de facilité de prêt marginal avaient eux alors été réduits de 60bps. Par le resserrement de l'écart entre ses taux directeurs, le but de la BCE était de réduire la volatilité des taux sur les marchés interbancaires. Désormais il n'y a donc plus que 40bps d'écart entre le plus bas et le plus haut de ces trois taux.

Rappelons que le taux des opérations principales de refinancement correspond au taux des emprunts à une semaine réalisés par les banques auprès de la BCE tandis que le taux de facilité de prêt marginal est le taux des emprunts au jour le jour. La facilité de dépôt correspond au taux d'intérêt que les banques perçoivent lorsqu'elles placent leurs excédents de cash au jour le jour auprès de la banque centrale.

Le choc pétrolier provoqué par le conflit iranien en cours depuis fin février, même si un cessez le feu est actuellement en vigueur, a donc finalement conduit à un resserrement monétaire de la Banque centrale européenne à raison de la remontée de l'inflation qu'il a impliqué. Un scénario semblable avait conduit en 2022, dans le sillage du début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, à un choc inflationniste historique (10,6% sur un an atteint en octobre 2022) que la BCE avait qualifié au début de «transitoire». Ainsi les marchés ont immédiatement intégré une forte prime de risque géopolitique sur le brut: le «brent», voisin de 71US \$ fin février veille du déclenchement des hostilités, a atteint 113US\$/baril fin mars et 126US\$/baril fin avril avant de se stabiliser vers les 93US\$ fin mai dans l'espoir de la conclusion d'un accord entre les Etats-Unis et l'Iran. La conclusion du récent cessez-le-feu a conduit à un repli vers les 72US\$ fin juin, niveau prévalant avant le début du conflit. Des scénarios de prix nettement plus élevés circulaient si les perturbations devaient durer ou si elles reprenaient. L'enjeu pour l'institution était jusque-là de ne pas réagir au niveau actuel du prix du pétrole en tant que tel mais surtout d'éviter à terme que cette hausse ne se diffuse durablement à l'ensemble de l'économie. En effet, si la remontée des prix de l'énergie impacte instantanément l'inflation globale, elle risque surtout, plus le temps passe, de se transmettre progressivement à l'inflation sous-jacente via les coûts de production, les prix des biens et services et les salaires. Ce mécanisme, s'il s'accompagne d'une hausse durable des anticipations d'inflation, pourrait conduire à un désencrage des anticipations et à l'apparition d'effets de second tour. Dans ce contexte, la crédibilité de la BCE est en jeu. L'évolution de la politique monétaire dépendra de trois inconnues majeures. La première concerne la durée du conflit : un choc temporaire pourrait être ignoré par la BCE tandis qu'un choc prolongé renforcerait la nécessité d'une intervention. La deuxième tient à la situation des détroits stratégiques d'Ormuz et de Bab el-Mandeb, dont une fermeture durable amplifierait considérablement le choc d'offre énergétique. Enfin, la troisième inconnue réside dans l'ampleur des destructions affectant les infrastructures pétrolières, qu'il s'agisse des capacités d'extraction, de raffinage, de stockage ou d'exportation dans tous les pays du Golfe car des dommages importants prolongeraient mécaniquement la hausse des prix. En définitive, la trajectoire de la BCE dépendra moins du niveau spot des prix pétroliers que de la persistance et de l'ampleur du choc énergétique. Un conflit long, accompagné de perturbations durables des routes maritimes et de dégâts significatifs sur les infrastructures, rendrait probable un biais restrictif notable de la politique monétaire. À l'inverse, une désescalade rapide et une normalisation des flux énergétiques limiteraient les pressions inflationnistes et permettraient à la BCE de conserver une posture plus attentiste. La période actuelle de «cessez-le-feu» est un peu un entre-deux. Toutefois, plus il dure, plus les espoirs d'arrêt définitive du conflit semble l'emporter.

Depuis le début du conflit, divers scénarios de marché successifs ont envisagé entre deux et quatre hausses de taux BCE d'ici la fin de l'année. De fait le Conseil des gouverneurs avait indiqué dès le 19 mars que l'inflation en zone euro serait de 2,6% en 2026 dans le scénario central, révision due notamment à des prix de l'énergie plus élevés «owing to the war in the Middle East» alors qu'en décembre il prévoyait pour 2026 et 2027 un léger passage de l'inflation au-dessous de 2%. Il avait aussi relevé sa prévision d'inflation core à 2,3% en 2026 précisément parce que la hausse des produits énergétiques commençait à se diffuser au-delà des seuls prix de détail. La BCE a cependant maintenu ses taux directeurs inchangés en avril après un vote à l'unanimité, estimant que les informations en sa possession étaient «insuffisantes» et qu'un nouveau délai de six semaines était nécessaire «pour évaluer le développement de la guerre». Christine Lagarde avait dit très clairement le 25 mars que la BCE devait identifier le moment où la hausse des coûts énergétiques se transmettrait à l'inflation générale via des effets indirects, des effets de second tour sur les salaires et un désencrage des anticipations d'inflation. Elle ajoutait qu'à mesure que l'écart à la cible devient plus ample et plus persistant, la probabilité pour une action monétaire deviendra plus forte. On peut penser que le niveau élevé atteint par l'inflation en mai de +3.2% a achevé de convaincre l'institution de procéder à un premier resserrement de 25bps comme l'anticipait les marchés. En revanche rien ne semble pour l'instant attendu pour sa réunion du 23 juillet.

En matière de croissance économique, rappelons qu'en 2025, l'économie de la zone euro avait fait mieux que résister puisque sur l'ensemble de l'année, elle avait enregistré une hausse de +1,5% nettement supérieure aux +0,9% de 2024 et +0,4% de 2023. Ces chiffres dépassaient même les prévisions de la Commission européenne qui tablait sur +1,3%. Les incertitudes mondiales en matière géopolitique et commerciale n'auront donc pas autant pesé qu'initialement craint. Toutefois en 2026, la guerre conjointe américano-israélienne contre l'Iran engagée fin février aura finalement fortement impacté l'économie de la zone euro dès son déclenchement. De fait le PIB du Q1 2026, un temps estimé à +0.1% en rythme trimestriel (+0.2% au Q4 2025) et à +0.8% en glissement annuel (+1.2% au Q4 2025) a finalement été révisé en nette baisse à -0.2% en rythme trimestriel et à +0.3% en rythme annuel selon une estimation définitive publiée par Eurostat matérialisant ainsi un fort impact dû au seul premier mois (mars) du conflit à raison des incertitudes qu'il a engendrées ! Pour ce qui concerne les anticipations d'activité, l'indice PMI S&P composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, s'affiche cependant en hausse en juin à 50 contre 48.5 en mai, 48.8 en avril, 50.7 en mars et 51.9 en février traduisant l'impact positif immédiat du cessez-le-feu de 60 jours intervenu fin mai entre les Etats-Unis et l'Iran. L'indice PMI S&P du secteur des services, selon la même logique, ressort également en hausse en juin à 49.4 contre 47.7 en mai, 47.6 en avril, 50.2 en mars et 51.9 en février. L'indice PMI S&P du secteur industriel ressort quant à lui en juin à 51.4 contre 51.6 en mai, 52.2 en avril, contre 51.6 en mars et 50.8 en février : s'il se tasse un peu, il demeure cependant au-dessus des 50. Rappelons qu'il s'est situé sous les 50 pendant 37 mois consécutifs avec un plus bas à 42.7 en juillet 2023 avant que l'indice du mois d'août 2025 n'interrompe cette série en s'affichant brièvement à 50.7!

COMMENTAIRE DE GESTION (suite)

La croissance de la zone euro, déjà intrinsèquement faible, apparaît donc très étroitement liée à l'évolution du conflit iranien outre un environnement déjà complexe entre effort de remilitarisation, guerre commerciale USA-reste du monde, difficultés à trouver un accord de paix entre l'Ukraine et la Russie, appréciation de l'euro par rapport au dollar et situation politique instable dans certains pays de la zone. Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, rappelons qu'elle avait touché son plus bas niveau depuis trois ans et demie grâce au recul des tarifs de l'énergie à +1.7% en septembre 2024 avant de rebondir pour se situer mois après mois à nouveau au-dessus des 2%, cible de moyen terme de la BCE avant de retomber en dessous en début d'année : +1.7% en janvier et +1.9% en février. En revanche, avec l'émergence du conflit iranien, elle n'a cessé de s'éloigner de l'objectif de moyen terme des 2% de la BCE: +2.5% en mars à raison de la flambée des prix de l'énergie, puis +3% en avril et +3.2% en mai. En revanche, elle s'est repliée à +2.8% en juin avec le reflux des prix du pétrole sur ses niveaux d'avant conflit en conséquence du cessez-le-feu en vigueur depuis fin mai. L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), indicateur de référence des banquiers centraux, se replie aussi à +2.4% en juin contre +2.6% en mai. Le pic de l'inflation, provoqué par la flambée des prix de l'énergie en mars et en avril, semble être derrière nous en zone euro, ce qui militerait pour un statu quo de la BCE pour les prochains mois. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il demeure à 6.2% en mai inchangé par rapport à avril et se situe donc toujours à son plus bas niveau historique de 6.2% depuis que l'office européen des statistiques a commencé à compiler cette série en avril 1998 pour les pays ayant adopté la monnaie unique. On ne peut que constater que le faible niveau de la croissance de la zone euro et les nombreuses annonces de fermetures d'usines de ces derniers mois n'ont toujours pas de traduction dans les chiffres du chômage.

Dans ce contexte, en juin, la moyenne mensuelle de l'Ester s'est affichée à +2.045% (+1.931% en mai), celle du swap 1 an OIS à +2.466% (+2.461% en mai) et celle de l'Euribor 3 mois à +2.339% (+2.226% en mai).

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, début mars 2025, les annonces par D. Trump de fixation des tarifs douaniers sur des niveaux sans précédent («Liberation Day») avait déjà conduit à une forte remontée des taux obligataires de la zone euro (Bund 10 ans à 2.90% courant mars 2025). Puis en avril et mai de cette même année, ces taux avaient largement reflué à raison d'anticipations d'un ralentissement économique global en réaction à cette guerre commerciale (Bund 10 ans à 2.45% au plus bas). Enfin ces taux avaient progressivement remonté sur le S2 2025, le Bund 10 ans terminant l'année à 2.85%. Après une baisse en janvier et février, le conflit initié par les USA et Israël contre l'Iran, par les anticipations de fort rebond de l'inflation à raison du renchérissement des prix des produits énergétiques, a eu pour conséquence une reprise de la hausse des taux obligataires les conduisant sur leurs plus hauts récents en avril avant une pause en mai et une détente en juin avec le reflux des prix du pétrole. Ainsi le Bund 10 ans s'est-il replié à 2.86% fin juin contre 2.94% fin mai et 3.10% fin avril (plus bas historique à -0.86% début mars 2020 et plus haut à +3.10% fin avril 2026). De même le taux du BONOS espagnol 10 ans s'est affiché à 3.34% fin juin contre 3.35% fin mai et 3.50% fin avril (plus bas historique à -0.02% mi-décembre 2020 et plus haut à +4.06% début octobre 2023) ainsi que celui du BTP italien 10 ans à 3.63% fin juin contre 3.65% fin mai et 3.85% fin avril (plus bas historique à +0.52% mi-décembre 2020 et plus haut à +4.98% mi-octobre 2023). L'OAT 10 ans française aura en revanche vu son rendement monter à 3.65% fin juin contre 3.55% fin et 3.70% fin avril à raison d'un nouveau dérapage budgétaire. Dès lors le spread OAT/BUND aura spectaculairement déçu passant de +60bps fin avril et +61bps fin mai à +79bps se rapprochant ainsi de son plus haut dû à la dissolution de 2024 où il avait atteint +87bps (ce spread se maintenait auparavant voisin des +50bps).

En ce qui concerne les spreads de crédit court-terme des émetteurs bancaires, après s'être considérablement accrus en avril et mai 2020 suite à la crise sanitaire, ils n'ont cessé de se réduire au cours des mois qui ont suivi jusqu'à repasser en territoires négatifs et atteindre des niveaux bien inférieurs à ceux d'avant crise sanitaire ! Mais le conflit russo-ukrainien suivi du revirement de politique monétaire de la BCE de 2022 et ses 450bps de hausse des taux ont refait partir ces spreads très sensiblement à la hausse dès début 2022. Cette hausse s'est par la suite accentuée avec la baisse des taux directeurs de 200bps qui a suivi jusqu'en juillet 2025 accompagnée du début de réduction de la taille du bilan de la BCE. Ainsi la moyenne mensuelle des spreads à l'émission contre Ester des certificats de dépôt à 3 mois des principales banques françaises est-elle passée de +16.4bps en mai à +16.1bps en juin (plus haut à +25.6bps en mai 2020 et plus bas à -5.6bps en décembre 2021) et continue d'évoluer sur des niveaux historiquement élevés. Ainsi la normalisation de la politique monétaire de la BCE et notamment le remboursement intégral des opérations TLTRO III achevé fin 2024, ont fait retrouver aux banques une réelle appétence à lever des ressources sur le court terme. Cette appétence s'est encore accentuée avec le conflit iranien qui a mis les banques dans l'obligation d'augmenter les rémunérations offertes dans un contexte de montée de l'aversion au risque. On rappellera que cette même moyenne était voisine des +6bps en avril 2024!

Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice iTraxx Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», a connu un plus haut récent à +85bps début avril 2025 consécutivement aux annonces d'instauration de droits de douane généralisés de l'administration Trump («Liberation day»). Depuis il avait enregistré une décade quasi-continue pour toucher un point bas à +50 courant janvier 2026. Suite au conflit iranien, il est depuis reparti à la hausse passant de +51bps fin janvier à +55bps fin février et +71.5bps fin mars. Paradoxalement il recule à +60bps fin avril puis à +53bps fin mai. Avec le cessez-le-feu de fin mai, l'indice s'affiche à +52 fin juin en ayant été très stable tout au long du mois sur des niveaux très proches de ses plus bas de début d'année d'avant conflit. Un environnement géo-politique toujours tendu, un contexte macro-économique toujours faible et de très forts besoins de financement des infrastructures liées à l'IA auraient pu conduire à des tensions sur les spreads de crédit. Tel n'est toujours pas le cas. Le maintien des spreads de crédit sur des niveaux proches de leur plus bas pourrait avoir pour source une logique de flux, le marché primaire ayant été globalement au ralenti en mars et avril et mai.

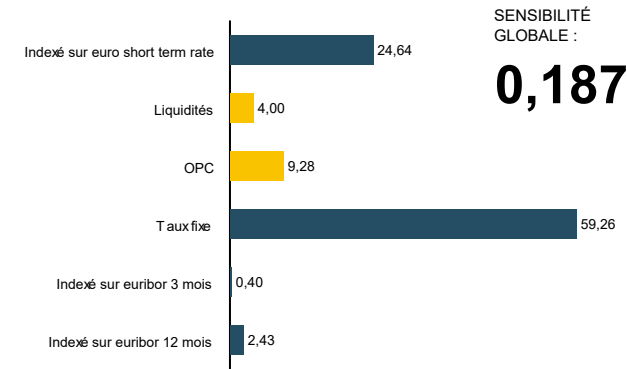
La performance du fonds s'établit à +0,17% sur le mois alors que l'indicateur de référence délivre +0,17%. La WAM et la WAL ressortent respectivement à 8 et 81 jours en fin de mois. Nous continuons de roller les positions en portefeuille tout en restant prudent eu égard du contexte international et du positionnement de la BCE, les points de courbes 1 jour à 3 mois sont privilégiés principalement avec une extension allant jusqu'à 1 an sur des titres bancaires majoritairement présentant une liquidité ainsi qu'un spread jugés pertinents.

PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME

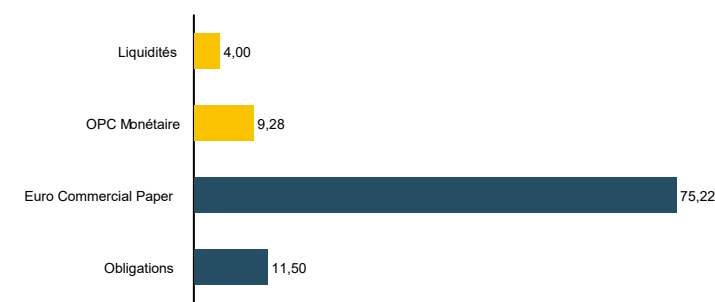
FR0013287315 - Part R

ALLOCATION (%)

RÉPARTITION PAR TYPE DE TAUX



RÉPARTITION PAR TYPE D'INSTRUMENTS



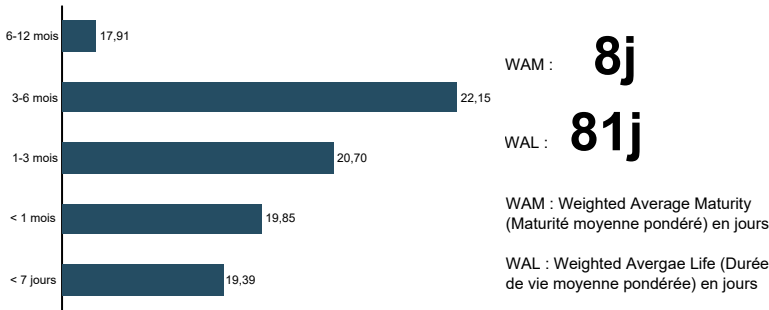
CATEGORIE DES EMETTEURS

CORPORATES	37,83%	
FINANCIÈRES	48,89%	
LIQUIDITÉS	4,00%	
OPC	9,28%	

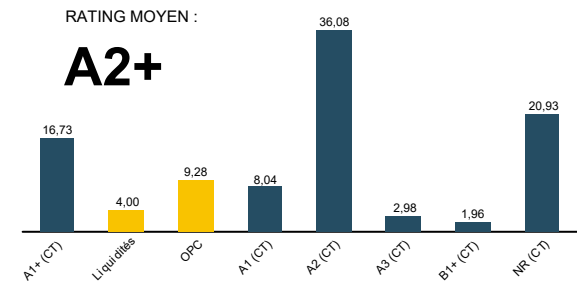
PRINCIPAUX EMETTEURS (sur un total de 87 émetteurs)

OSTRUM SRI CASH PLUS (OPC)	4,65%	
OSTRUM SRI CASH (OPC)	4,63%	
CODEIS SECURITIES SA (FINANCIÈRES)	4,03%	
EDF (CORPORATES)	2,95%	
SOCIETE GENERALE SA (FINANCIÈRES)	2,91%	

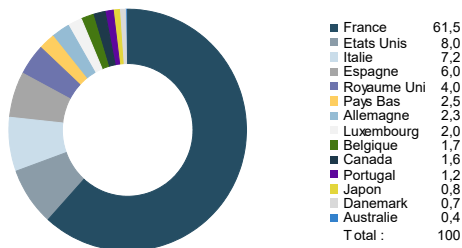
RÉPARTITION PAR MATURITÉ



RÉPARTITION PAR NOTATION INTERNE



RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE



PRINCIPALES LIGNES DU PORTEFEUILLE (HORS OPC MONÉTAIRES) (sur un total de 156 lignes)

CODE ISIN ET INTITULÉ DU TITRE	% ACTIF	CATÉGORIE	PAYS
XFCS00X72QR3: CODEIS SECURITIES OISEST+0.18% 14	2,03%	Etablissements et institutions financières	France
XS2844576509: NATIXIS CORPORATE INVESTMENT BANK	2,01%	Etablissements et institutions financières	Luxembourg
XS1846495437: CODEIS SECURITIES ZCP 15-06-27	2,00%	Etablissements et institutions financières	France
XS2743548443: PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.1	1,63%	Etablissements et institutions financières	France
FR0129762250: UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V. 210726	1,60%	Entreprises	Etats Unis
XS3430530702: ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 170	1,36%	Entreprises	Italie
FR0129682813: BANQUE FEDERATIVE 010926 OISEST	1,21%	Etablissements et institutions financières	France
FR0129728103: CREDIT AGRICOLE SA 091126 OISEST	1,21%	Etablissements et institutions financières	France

AVERTISSEMENT, INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent document est un document promotionnel (le « Document »). Le Document est édité par Palatine Asset Management, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS (la « Société de Gestion »).

Le fonds est un Fonds Commun de Placements (« FCP »), agréé en France et supervisée par l'AMF. Le FCP est un instrument de placement collectif en valeurs mobilières qui est régi par la Directive 2009/65/CE.

Le Document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation de souscription. Les indications de performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures. Les fluctuations de taux de change peuvent influencer la valeur d'un placement, à la hausse ou à la baisse.

La liste des pays dans lesquels le Fonds est autorisé à la commercialisation est disponible sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>>. La Société de Gestion peut à tout moment décider de mettre fin à la commercialisation du Fonds dans une ou plusieurs juridictions.

Le prospectus du Fonds (le « Prospectus ») et le document d'information clé pour l'investisseur (le « DICI ») doivent être lus avant toute prise de décision d'investissement dans le Fonds. Ces documents, ainsi que les derniers rapports semestriel et annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande à la Société de Gestion, sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>> ou au travers des facilités locales reprises ci-dessous.

Il est également vivement recommandé aux investisseurs de lire attentivement les avertissements concernant les risques ainsi que les réglementations figurant dans le prospectus; il est recommandé de requérir l'avis de conseillers financiers et fiscaux.

Conformément à l'article 93 bis de la Directive 2009/65/CE, la Société de Gestion a la possibilité de cesser la commercialisation de tout ou partie des parts du Fonds moyennant une communication ad-hoc telle que prévue par la loi.

Les informations reprises dans ce Document ont été obtenues auprès de sources jugées fiables ; la Société de Gestion ne peut toutefois pas garantir ni leur exactitude ni leur caractère exhaustif. Les informations reprises dans ce Document ont été calculées à la date du rapport indiquée en première page. Ce Document peut être modifié à tout moment sans avis préalable.

Toute réclamation peut être adressée gratuitement à la Société de Gestion, auprès du service Traitement des Réclamations, 86, rue de Courcelles 75008 PARIS, ou auprès de votre distributeur.

Un résumé des droits des investisseurs est disponible sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>> à l'adresse <https://www.palatine-am.com/menu-des-liens-utiles/reglementation> ainsi que la procédure de plainte

Aucune partie du Document ne peut être ni reproduite, ni copiée, ni redistribuée sans l'accord écrit préalable de la Société de Gestion.

Facilités à l'attention des investisseurs résidant dans un Etat Membre de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Économique Européen (EEE) dans lesquels LE FONDS est commercialisé

Les ordres de souscription, rachats et/ou switch peuvent être effectués auprès de (i) votre banque, intermédiaire financier ou distributeur, (ii) la banque dépositaire CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Peri 92120 Montrouge, France, ou (iii) de la Société de Gestion.

Toutes les informations relatives à la procédure de souscription, de rachat, de switch, ou la procédure relative au paiement des dividendes est disponible sur le site www.palatine-am.com <<http://www.palatine-am.com>>

A l'attention des investisseurs résidant en France :

Le correspondant centralisateur en France est CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

L'indicateur synthétique de risque et de rendement représente la volatilité historique annuelle (le pas de calcul est hebdomadaire) sur une période couvrant les 5 dernières années de la vie de l'OPC ou depuis sa création en cas de durée inférieure. L'OPC est classé sur une échelle de 1 à 7, en fonction de son niveau croissant de volatilité. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Les performances passées sont basées sur des chiffres ayant trait aux années écoulées et ne sauraient présager des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Sources : Palatine AM, CACEIS Fund Adm., ITM Concepts, Bloomberg.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS. Une société du groupe BPCE. Adresse Reporting Client : Horizons 17, 140 Boulevard Malesherbes 75017 PARIS | e-mail : amr-reporting@palatine.fr | Tél : 01.55.27.96.29 ou 01.55.27.94.26. Adresse courrier : TSA 60140 - 93736 Bobigny cedex 9 | Site internet : www.palatine-am.com



Le label ISR est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement respectant les principes de l'investissement socialement responsable, autorisés à la commercialisation en France.